



Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Loi fédérale sur la participation aux frais de contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants

La nouvelle réglementation proposée devrait répondre à la sollicitation des cantons d'une participation de la Confédération aux coûts de contrôle du respect de l'obligation d'annoncer les postes vacants. En outre, le Conseil fédéral doit se voir conférer la compétence d'établir, si nécessaire, des prescriptions concernant le type et l'ampleur des contrôles.

Date d'ouverture: 31 octobre 2018

Date limite: 31 décembre 2018

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

13 novembre 2018

Chancellerie fédérale